

COMMUNIQUE DU SERVICE DIOCESAIN DE L'EDUCATION CATHOLIQUE



Inscription dans les collèges Catholiques pour l'admission en Grade 7 en Janvier 2026

Date de l'inscription :

Les inscriptions dans les collèges se feront le **vendredi 12 décembre 2025 à partir de 9.30 a.m.**

Les noms commençant par les lettres :

A-L : 9.30 a.m. à 11 a.m.

M-Z : 11.30 a.m. à 13hrs

CONDITIONS A REMPLIR POUR SE FAIRE INSCRIRE

- i) L'enfant doit avoir obtenu un *grade aggregate* totalisant 4 à 14 units, comptabilisé sur les 4 meilleurs résultats obtenus.
- ii) Le minimum requis dans chaque matière comptabilisée sera entre 1 à 4 units.
- iii) L'enfant est inscrit seulement dans le collège/les collèges de la zone de **l'école primaire** qu'il fréquente. (Les parents sont invités à consulter la liste de répartition des zones des écoles primaires et des collèges catholiques avant l'inscription). La liste est disponible sur le site du Service Diocésain de l'Éducation Catholique. (www.sedec.mu)
- iv) **Documents** à produire à l'inscription :
 - (a) Extrait de Naissance de l'enfant.
 - (b) PSAC Result Slip.
 - (c) La lettre du Ministère concernant l'admission dans un collège.
 - (d) La carte d'identité du parent ou '*responsible party*'.
- v) Les enfants ayant déjà obtenu un collège catholique sur la liste du Ministère de l'Éducation ne seront pas éligibles pour une place dans un autre collège catholique.

En fonction des places disponibles, et spécifiquement pour les collèges suivants :

Lorette de Bambous Virieux, Saint Esprit Rivière Noire, BPS Fatima Goodlands, Saint Mary's West Petite Rivière, Collège Père Laval Sainte Croix, et le Collège La Confiance Beau Bassin, un enfant ayant obtenu un *grade aggregate* de plus de 14 *units* peut aussi se faire inscrire. Dans ces cas précis il n'y aura pas de minimum requis pour chaque matière.

L'inscription de l'enfant n'est pas une garantie d'admission.

2 décembre 2025